



Février 2022 – Extrait des décisions du Conseil municipal

Décisions de l'exécutif susceptibles de vous intéresser, étant précisé que seule la notification officielle fait foi :

- Lors de sa séance du 7 février 2022, le Conseil municipal a adjugé le mandat pour la création d'une salle de cours d'appui, dans le Pavillon scolaire des Semilles, à l'entreprise CLESTRA SA.
- Lors de sa séance du 7 février 2022, le Conseil municipal a adjugé les travaux suivants, dans le cadre de la transformation de la salle de la Gare :
 - CFC 215 (façades) à l'entreprise Charles RIGNINI SA;
 - CFC 215.1 (échafaudage) à l'entreprise ROTH SA;
 - CFC 222.4 (couverture, ferblanterie) à l'entreprise Robert TISSOT;
 - CFC 226.1 (enduit extérieur) à l'entreprise COLOMBARA SA;
 - CFC 271 (plâtrerie et peinture) à l'entreprise COLOMBARA SA;
 - CFC 283 (faux plafonds) à l'entreprise COLOMBARA SA;
 - CFC 258 (agencement de cuisine) à l'entreprise RESTOREX;
 - CFC 261 (ASC PMR) à l'entreprise BACO HÖGG Lift Système;
 - CFC 273 (menuiserie, portes) à l'entreprise MULTONE Menuiserie Sàrl;
 - CFC 281 (revêtement de sol bois 1) à l'entreprise LAIK SA;
 - CFC 281.7 (chapes) à l'entreprise DELY Frères SA.
- Lors de sa séance du 7 février 2022, le Conseil municipal a accepté et préavisé favorablement, à l'intention du Conseil d'Etat, le projet de cartes de dangers des cours d'eau sur la Commune de Monthey, tel que présenté et déposé à l'enquête publique, le 20 novembre 2021.
- Lors de sa séance du 7 février 2022, le Conseil municipal a préavisé favorablement le plan d'aménagement de la zone 30 km/h sur le tronçon avenue du Théâtre/avenue de l'Europe, en vue de son homologation. Il a adjugé au bureau d'ingénieurs ARC Génie Civil SA les travaux de rapport et d'expertise nécessaire à l'homologation de cette zone.
- Lors de sa séance du 7 février 2022, le Conseil municipal a pris connaissance de l'évaluation complémentaire des atteintes portées aux sols des anciennes décharges communales des Mangettes.
- Lors de sa séance du 7 février 2022, le Conseil municipal a décidé d'acquérir, auprès de l'entreprise Service Machines COLLOUD SA, une tondeuse autoportée électrique Mean Green Majoris RIV 152.
- Lors de sa séance du 7 février 2022, le Conseil municipal a adjugé le mandat de graphisme à Burgener Communication (qui a changé son nom en Bocom), dans le cadre du lancement de la nouvelle société MONTHEY Energies SA.

- Lors de sa séance du 7 février 2022, le Conseil municipal a approuvé l'achat, auprès de la société Dräger, d'appareils respiratoires dans le cadre du concept régional de formation.
- Lors de sa séance du 7 février 2022, le Conseil municipal a autorisé la nouvelle appellation du bar à café "MARLY'S Bar" en "Restaurant Japonais LUMINE" et a délivré à Mme Yu CHENG une autorisation d'exploiter, au sens de l'art. 4 LHR, l'établissement "Restaurant Japonais LUMINE".
- Lors de sa séance du 7 février 2022, le Conseil municipal a autorisé la modification de l'appellation du restaurant, avec hébergement (WhitePod), "LA MAISON DU VILLAGE", en restaurant, avec hébergement (WhitePod), "LES CERNIERS".
- Lors de sa séance du 14 février 2022, le Conseil municipal a adjugé l'acquisition d'appareils de la nouvelle buanderie du Home Les Tilleuls à l'entreprise SCHULTHESS MASCHINEN AG.
- Lors de sa séance du 14 février 2022, le Conseil municipal a adjugé l'acquisition d'appareils de la nouvelle buanderie du Home "Les Tilleuls" à l'entreprise SCHULTHESS MASCHINEN AG.
- Lors de sa séance du 14 février 2022, le Conseil municipal a adjugé le mandat pour la réalisation de l'inventaire de son patrimoine bâti au bureau NOMAD Architectes Valais Sàrl.
- Lors de sa séance du 14 février 2022, le Conseil municipal a décidé d'établir une notice d'impact en vue de constituer le dossier d'enquête du projet d'aménagement de la zone sportive du "Verney" et a mandaté, à cet effet, les bureaux d'études IMPACT SA et BEB SA.
- Lors de sa séance du 14 février 2022, le Conseil municipal a validé le projet de réaménagement de la route du Pont-Rouge afin de permettre l'accès aux constructions prévues sur les PAD "Vers le Nant de Choëx" et a adjugé le mandat de réalisation du réaménagement de la route du Pont-Rouge au bureau NCO-ING SA.
- Lors de sa séance du 14 février 2022, le Conseil municipal a décidé de remplacer les éléments de vestiaires qui équipent les différents locaux des équipes d'exploitation du Service "Infrastructures, Mobilité & Environnement" et a adjugé la fourniture de ce mobilier à l'entreprise HASLER + Co SA.
- Lors de sa séance du 14 février 2022, le Conseil municipal a décidé de procéder à l'achat des transformateurs nécessaires aux rénovations et à la construction des stations électriques MT/BT pour 2022 et a adjugé cet achat à la société suisse Rauscher & Stoecklin.
- Lors de sa séance du 21 février 2022, le Conseil municipal a décidé d'attribuer la suite du mandat relatif à la modification du plan de zones au bureau MGS MALNATI GHISALBERTI SELLA Urbanistes Architectes SA.

- Lors de sa séance du 21 février 2022, le Conseil municipal a décidé d'attribuer le mandat comprenant un diagnostic, les visions directrices et un masterplan communal au bureau MGS MALNATI GHISALBERTI SELLA Urbanistes Architectes SA.
- Lors de sa séance du 21 février 2022, le Conseil municipal a décidé de :
 - mettre en zone réservée (mesure territoriale provisoire), pour 5 ans, l'ensemble de la zone à bâtir M1;
 - mettre en zone réservée le périmètre de "Fare";
 Le Conseil a relevé que cette mise en zone réservée représente un total de 53 ha, pour 546 parcelles.
 Le Conseil a également fixé la publication au Bulletin Officiel de cette décision au 1^{er} avril 2022 avec un courrier à l'ensemble des propriétaires des parcelles concernées.
- Lors de sa séance du 21 février 2022, le Conseil municipal a confirmé sa volonté de réaliser les travaux d'aménagement du centre-ville, comprenant les rues et avenues de Venise, de la Plantaud et des Alpes, et a adjugé ces travaux à l'entreprise IMPLENIA SA.
- Lors de sa séance du 21 février 2022, le Conseil municipal a adjugé le mandat d'étude pour la remise en état de la superstructure (pose d'un enrobé phonoabsorbant) de la rue Monthéolo ainsi que de la route du Verney au bureau NCO-ing SA.
- Lors de sa séance du 21 février 2022, le Conseil municipal a accepté la réfection de l'arrosage du Stade Verney-Ville et a adjugé ces travaux à l'entreprise GERMA PAYSAGE Sàrl.
- Lors de sa séance du 21 février 2022, le Conseil municipal a décidé d'équiper le nouvel atelier mécanique communal d'un appareil de levage, qui répond aux normes de sécurités actuelles, utile à l'entretien des véhicules des Services "Infrastructures, Mobilité & Environnement" et "Electricité, Energies & Développement Durable" et a adjugé la fourniture de ce pont élévateur à colonnes mobiles à l'entreprise ESA.
- Lors de sa séance du 21 février 2022, le Conseil municipal a délivré à Mme Gaetana BONGIORNO une autorisation d'exploiter, au sens de l'art. 4 LHR, le commerce Take-Away "DELIZIOSA SICILIA".
- Lors de sa séance du 28 février 2022, le Conseil municipal a pris connaissance des dates des cafés-citoyens et des débats organisés dans le cadre du projet de fusion.

Etabli et publié le 7 avril 2022